

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PREMANON

Séance du 9 avril 2010.

L'an deux mil dix, le 9 avril, à 20 H 30, le Conseil Municipal, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Bernard REGARD, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de votants : 11

Date de convocation : 31 mars 2010

Date d'affichage : 19 avril 2010

PRESENTS : Bernard REGARD, Michel MASSON, Véronique BOUVRET, Jean-Claude LAMY-QUIQUE, Emmanuel BARBE, Philippe SCHIAVI, Jacques PUTELAT, Thomas MONNIER-BENOIT, Jean-Louis PROST, Nolwenn MARCHAND, E. PICHON, S. NIVEAU.

ABSENT EXCUSE : S. NIVEAU qui donne procuration à V. BOUVRET (pour questions 1.1 et 1.2)

ABSENTE : Raphaële NICOLAUS.

Secrétaire de séance : Michel MASSON.

APPROBATION COMPTE RENDU DU 26.03.2010 : adopté à l'unanimité sans remarque.

CM-9042010-1.1 : FINANCES : ATTRIBUTION SUBVENTIONS 2010 :

Le Maire soumet à l'approbation des membres du conseil municipal les montants des subventions proposées par la commission « FINANCES ». Il précise que les subventions seront versées après présentation par les associations des bilans de l'année 2009.

Pour le comité d'animation, le Maire propose de rencontrer les responsables afin de connaître leurs intentions pour la présente année et d'ajuster en fonction des animations proposées le montant de la subvention 2010.

Il ajoute que compte tenu des activités liées à l'arrivée du tour de France cycliste les 10 et 11 juillet sur la station des Rousses et de la proximité du 14 juillet, un seul feu d'artifices sera proposé cette année à l'occasion de la fête patronale.

Le Conseil Municipal, vu l'avis des membres de la commission « FINANCES », après en avoir délibéré,

- Décide à l'unanimité d'attribuer les subventions 2010 conformément au tableau ci-joint.
- Dit que les crédits sont inscrits au budget primitif 2010 à l'article 6574.

CM9042010-1.2 : FINANCES : FISCALITE : vote des taux 2010 :

Arrivée d'Evelyne PICHON.

Le Maire rappelle que la loi de finances pour 2010 a mis en œuvre une réforme de la fiscalité locale en remplaçant la taxe professionnelle par de nouvelles recettes fiscales.

Pour l'année 2010, un mécanisme transitoire de compensation a été mis en place dans l'attente de l'application complète de la réforme sur l'exercice 2011.

Cette compensation relais assure un produit égal soit au montant de la taxe professionnelle perçue en 2009 soit, si cela est plus favorable, au produit des bases de taxe professionnelle 2010 par le taux de taxe professionnelle 2009, dans la limite du taux de TP 2008 majoré de 1 %.

En outre, les communes qui percevaient de la TP en 2009 reçoivent une seconde composante de la compensation relais, égale au produit des bases de cotisation foncière des entreprises par la différence positive entre d'une part, le taux relais qu'elles voteront en 2010 et d'autre part, le taux de TP voté en 2009. Cette seconde composante est égale à zéro si le taux voté en 2010 est égal au taux de TP 2009.

Les membres de la commission « FINANCES » réunis les 22 février, 10 et 30 mars, au vu du projet de budget 2010 et compte tenu des perspectives d'une nouvelle répartition de la contribution versée à la communauté de communes, proposent de ne pas augmenter la fiscalité pour le présent exercice.

Le conseil municipal, vu l'avis des membres de la commission « FINANCES », après avoir entendu les explications du Maire, et après en avoir délibéré,

- Décide à l'unanimité d'appliquer les taux de fiscalité 2010 ainsi qu'il suit :

. taxe d'habitation :	7.91	147 917
. taxe foncière sur propriété bâtie :	13.19	164 875
. taxe foncière sur propriété non bâtie :	21.69	16 810
. compensation relais :	8.19	210 030
- Soit un produit attendu de 539 632 €.

CM-9042010-1-3 : FINANCES : BUDGET PRIMITIF M 14 2010 :

Arrivée de Stéphane NIVEAU.

Le Maire soumet à l'approbation des membres du Conseil Municipal la proposition de budget primitif M14 2010 préparé par les membres de la commission « FINANCES » les 22 février, 10 et 30 mars.

Le Maire présente d'une manière synthétique les dépenses et recettes par chapitre tant pour la section de fonctionnement et d'investissement, et détaille les principales dépenses et recettes. Il donne également un tableau comparatif entre les comptes administratifs 2008, 2009 et le budget primitif 2010 ainsi que l'évolution de la dette et la courbe des remboursements des annuités pour les années à venir.

Le Maire propose à l'assemblée d'adopter le budget chapitre par chapitre, conformément aux articles L.2312 et 2312.2 du code général des collectivités territoriales ;

Le Conseil Municipal, vu l'avis des membres de la commission « FINANCES », vu les résultats du compte de gestion 2009, après avoir entendu les explications du Maire, et après en avoir délibéré,

- Adopte à l'unanimité le budget primitif M14 2010 qui s'équilibre en section de fonctionnement à 1 323 622.00 € et en section d'investissement à 1 606 357.58 €.
- Autorise le Maire à contracter les emprunts destinés au financement des investissements et à signer tous les documents s'y rapportant.

CM-9042010-1.4.1 : FINANCES : APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2009 LOTISSEMENT « LES CRÊTETS » ET DISSOLUTION DU BUDGET :

Le Maire rappelle que ce budget a été soldé lors du vote du compte administratif 2007 par le versement au budget principal de la Commune de la somme de 175 577.13 €. Par contre, aucune délibération n'a été votée pour dissoudre ce budget annexe.

Il convient donc pour l'année 2009 d'approuver le compte administratif et le compte de gestion qui ne comportent aucun mouvement de fonds et sont équilibrés à ... 0 €.

Cette délibération spécifique approuvant la dissolution du budget annexe du lotissement LES CRÊTETS, le clôturera définitivement.

Le Maire propose aux membres du conseil municipal de procéder à la dissolution du budget annexe du lotissement « Les Crêtets » qui a été soldé à l'issue de l'exercice 2007 par le versement sur le budget principal de la somme de 175 577.13 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve, à l'unanimité, le compte administratif et le compte de gestion 2009,
- Décide, à l'unanimité, de dissoudre le budget annexe « lotissement les Crêtets » à compter du 1^{er} janvier 2010.

CM-9042010-2 : URBANISME : révision P.L.U. :

Le Maire précise aux membres du conseil municipal que dans le cadre du projet d'urbanisation du secteur AU1d « au village » (à l'arrière de la patinoire), il convient d'apporter quelques modifications au règlement du PLU afin de permettre la réalisation du projet avec notamment la modification d'une partie de la zone classée N (zone naturelle protégée) en zone AU1d et l'adaptation du règlement aux nouvelles normes et exigences liées au Grenelle de l'environnement, aux travaux de l'atelier Montagne, ...

D'autre part, il conviendra de prendre en compte les projets futurs comme le musée polaire et la restructuration du centre sportif et de loisirs.

Enfin, il rappelle que les questions soulevées régulièrement lors de l'instruction des autorisations d'urbanisme ces dernières années devront être prises en compte : règles d'implantation des annexes, extension bâtiments existants, donner la possibilité de restaurer et/ou rénover l'existant en zone N, passage des zones déjà bâties en zone Ud, revoir les emplacements réservés actuels et les futurs, ...

Les membres de la commission urbanisme réunis le 8 avril pour examiner cette question proposent de prendre une délibération pour lancer le principe de la révision du PLU.

Le Conseil Municipal, vu l'avis des membres de la commission « URBANISME », vu les explications données par le Maire et après en avoir délibéré,

- Décide à l'unanimité de procéder à la révision du P.L.U. afin de permettre notamment la réalisation du projet d'urbanisation situé à l'extrémité de la rue de la Croix de la Teppe, la restructuration du centre sportif et de loisirs, la construction du musée polaire et la modification de certaines règles ou notions apparues lors de l'instruction des autorisations d'urbanisme.
- Dit que les conseillers municipaux souhaitant participer aux travaux de la commission urbanisme seront les bienvenus.
- Autorise le Maire à prendre l'attache des services de la direction départementale des territoires qui accompagnera la Commune pour mener à bien ce dossier.

CM-9042010-3 : TRAVAUX : REHABILITATION DU PONT DE FELIE : demande subvention au titre de la réserve parlementaire

Dans le cadre de la construction du pont de Félie, le Maire propose d'adresser une demande de subvention auprès de Madame Marie-Christine DALLOZ, députée, au titre de la réserve parlementaire.

Une somme de 12 000 € pourrait être allouée à ce titre.

Le Maire précise qu'il s'agira de la seule subvention attribuée dans le cadre de ces travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide à l'unanimité de solliciter auprès de Madame Marie-Christine DALLOZ, Députée du Jura, une aide financière de 12 000 €, au titre de la réserve parlementaire, pour financer une partie des travaux de réhabilitation du pont de Félie.
- Approuve à l'unanimité le plan de financement ci-après :

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES H.T. :

Coût des travaux :	170 000.00 €
Etude géotechnique :	2 850.00 €
Maîtrise d'œuvre :	14 785.00 €
Mission S.P.S. :	1 260.00 €

TOTAL : 188 895.00 €

RECETTES :

Subvention réserve parlementaire :	12 000.00 €
Fonds propre Commune :	20 000.00 €
Emprunt :	156 895.00 €

TOTAL : 188 895.00 €

- Autorise le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

INFORMATIONS DIVERSES :

Compte tenu de l'absence de l'agent technique actuellement en congé de longue maladie (qui vient d'être renouvelé pour une année) il convient de recruter un agent pour le fonctionnement des services techniques communaux : cet agent devra à la fois assurer l'organisation générale des services techniques (deux personnes dont lui-même) et assurer les tâches quotidiennes d'agent polyvalent. Un profil de poste sera établi et des annonces de recrutement seront publiées sur divers sites.

Jean-Claude LAMY-QUIQUE souhaite réunir les riverains du pont de Félie afin de les informer des travaux qui vont prochainement avoir lieu. Une réunion de pré chantier sera prochainement organisée avec le maître d'œuvre et l'entreprise retenue. La réunion avec les riverains pourraient être programmée ensuite afin de bénéficier du concours du maître d'œuvre et de l'entreprise.

Nolwenn MARCHAND demande dans quel délai seront réalisés les travaux de réhabilitation du plateau sportif. Le Maire répond qu'un contact sera pris prochainement avec les entreprises pour faire le point sur ces travaux et ajoute qu'il convient également d'attendre la décision de la préfecture pour l'attribution de la subvention au titre de la DGE 2010.

Evelyne PICHON fait part de réflexions de la part de parents d'élèves sur la nourriture servie à la cantine scolaire (manque de variétés, pas très bon, beaucoup de retour). Elle évoque également le fait que des aliments sont mis de côté et ne seraient pas servis aux enfants. Elle demande l'autorisation de pouvoir se rendre au restaurant scolaire ponctuellement afin de vérifier la justesse de ces propos.

Le Maire répond qu'il n'a pas eu ce genre de retour notamment lors des conseils d'école ni au secrétariat de mairie mais en a eu connaissance à titre personnel. Les remarques formulées ne semblent pas d'ailleurs être liées à la qualité des repas livrés par la société 1001 repas mais plutôt sur les quantités servies. Il autorise Evelyne PICHON à se rendre à l'improviste au restaurant scolaire afin de vérifier tout cela.

La séance est levée à 23 h 45.

SUBVENTIONS 2010		Article 6574
Nom des Associations	Montants votés	
ADAP VTT Massif Jura	2 250	
Amicale des donneurs sang	140	
APEI	170	
Comité d'Animation: fonctionnement	1 560	
Comité Haut Jura (FNACA)	45	
Coopérative école primaire	7 635	
Crèche Les Petits Randonneurs	40 000	
Ecole privée des Rousses *	225	
Ecole privée de Morez *	45	
Les Amis des Orgues	500	
Musée Paul Emile VICTOR	600	
OFF.NAT.ANCIENS COMBAT	45	
Secrétaires de Mairie	45	
Ski-Club Prémanon	3 300	
SPA Morez	150	
Trans'Organisation	840	
Union Instrumentale Bois d'Amont	350	
CCAS	3 000	
APACE **	0	
resto du cœur	100	
Vincent TEAM	1 500	
Solidarité peuple Haïtien	200	
Lycée prof ARBEZ CARME Bellignat	50	
Téléthon 2009	50	
Lycée charles Nodier	85	
TOTAL	62 885	